

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST ANDEOL DE VALS

Séance du 21 juillet 2025 à 18 H

Etaient présents : Mme LAFFONT Juliette, Mme LEYNAUD Jourdain, Mme MORGANTI Marie-Claire, Mme MOYERE Séverine, Mme MOYON Amélie, M. DUBUIS Yann, M. GEFFROY Patrick, M. MARIJON David, M. MARTARESCHE Alain, M. PETIZON Guillaume.

Représentés : Mme HALLAUER Émilie donne pouvoir à M. DUBUIS Yann.

Etai(ent) excusé(s) : Mme HALLAUER Émilie et M. ISSERTINE William. Etai(ent) absent : M. RODRIGUEZ Sylvain.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2025 : approuvé par l'ensemble du conseil.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Révision des loyers des logements communaux 2025.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Règlement intérieur scolaire et périscolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de revoir le règlement intérieur de l'école de 2011 pour la partie scolaire et périscolaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur scolaire et périscolaire 2025-2026, annexé à la délibération.

2 – Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique. Projet de mise en réseau des bibliothèques à l'échelle de l'intercommunalité du Bassin d'Aubenas :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le projet de convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le Département de l'Ardèche, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et les communes. Il est proposé de conserver une gestion communale des bibliothèques tout en bénéficiant des moyens de la CCBA pour constituer un réseau de bibliothèques. Cela permettra de bénéficier de subventions dédiées au réseau de lecture publique.

3 – Annulation de 2 titres de recettes sur exercice antérieur :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation de 2 titres de loyers pour les mois de septembre et octobre 2024 d'une valeur totale de 212,50 € en contrepartie des dégâts subis sur le matériel du locataire.

4 – Régularisation suite à l'enquête publique de l'aliénation de Montagnac et mise en demeure des propriétaires :

L'Enquête publique s'est déroulée du 23 juin au 8 juillet 2025. Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur. Considérant que le chemin rural de Montagnac a cessé d'être affecté à l'usage du public depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'aliénation du chemin rural desservant les parcelles E 1318, E 1319, E 1320 et E 1321 de part et d'autre, demande de mettre en demeure Monsieur GOULABERT Patrick riverain d'acquiescer le chemin rural susvisé.

5 – Révision des loyers des logements communaux de la commune pour 2025 :

Les loyers sont réévalués chaque année conformément à l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre. Pour l'année 2025, il est proposé une évaluation de + 1,82 %.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la révision des loyers des logements communaux pour 2025.

Questions diverses :

Les élus locaux ont échangé sur divers dossiers en cours, notamment :

- 1 - la place du marché et les suites données après la réunion publique ;
- 2 - l'Aménagement du parking à l'entrée Nord du village ;
- 3 - l'utilisation du domaine public par des particuliers ;
- 4 - le fleurissement et l'aménagement du Centre Bourg, rappel de la mise en place suite aux conseils du CAUE 07.



La séance est levée à 19 h 04